



Mamoudzou, le 15 décembre 2023

## COMMUNIQUE DE PRESSE

OBJET : Subventions aux associations pour l'année 2024.

La Ville de Mamoudzou informe les associations que la campagne de subventions pour l'année 2024 est ouverte à partir **du mardi 26 décembre 2023 au lundi 26 février 2024**.

En effet, la Ville apporte un soutien financier aux associations de la commune afin de développer et favoriser les activités de proximité dans les villages et quartiers. Cette aide sous forme de subvention est accordée aux associations œuvrant dans les domaines de **la jeunesse, des sports, de la culture, de la citoyenneté, de l'environnement, du socio-éducatif et de l'insertion** afin de leur permettre :

- D'exercer leurs activités courantes dans de bonnes conditions ;
- De financer la réalisation de leurs activités et projets spécifiques ;
- De contribuer au financement des opérations particulières et exceptionnelles.

### DEMATERIALISATION DES DEMANDES

Désormais, les associations doivent effectuer leurs demandes de subvention sur le site [www.mamoudzou.yt](http://www.mamoudzou.yt). Les dossiers papiers ne seront pas considérés comme recevables. Aucune dérogation ne sera accordée en 2024. **Attention : il doit être utilisé un seul et unique compte utilisateur par structure.**

*La plateforme est aussi accessible directement à <https://ma-mamoudzou.mgcloud.fr/aides>.*

### IMPORTANT

**Tout dossier incomplet ne pourra être transmis** : toutes les informations doivent être complétées et les pièces jointes marquées d'une **étoile « \* »** sont **obligatoires**.

→ Pour toute information complémentaire, contactez le 0269 63 77 59.